

2
0
1
4



RAPPORT ANNUEL

2
0
1
5



**Les Parcs du
Saint-Laurent**

LA COMMISSION DES
PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

ISSN 0835-7781



TROQUER LA CERTITUDE ET LE CONFORT CONTRE LA DÉCOUVERTE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) a connu une année 2014-2015 tout à fait exceptionnelle. Elle a réalisé les objectifs qu'elle s'était fixés, à savoir renforcer et améliorer la qualité de sa programmation et de ses activités spéciales, mettre au point de nouvelles activités et redoubler d'efforts pour améliorer sa structure de coûts en vue de réduire davantage le gaspillage. En 2014-2015, l'unité opérationnelle des parcs a de nouveau enregistré une croissance rapide qui s'est traduite par un rendement financier net de 1,2 M\$, soit plus de trois fois le rendement financier net obtenu en 2011. À l'occasion de sa quatorzième édition, le festival hivernal illuminé Village en lumières, tenu à Upper Canada Village, a accueilli 40 000 visiteurs au cours de ses vingt-deux soirées d'ouverture, établissant des records d'affluence pour le plus grand nombre de visiteurs durant la saison et en une seule soirée. Il s'agit d'une hausse de l'achalandage de plus de 13 % (4 635 visiteurs) par rapport à la saison la plus achalandée jamais enregistrée. Le renouvellement constant de la programmation du festival et l'investissement uniforme dans celle-ci continuent d'insuffler un nouveau dynamisme à cette activité.

Tout au long de l'année, l'équipe de la CPSL a souscrit pleinement à son cadre stratégique qui consiste à prendre des décisions dictées par la marge de profit et à maintenir ses activités principales (Upper Canada Village et Fort Henry) tout en prenant d'importantes mesures en vue de donner suite à son plan d'acquisition de son autonomie au moyen de la bonification des produits.

Pendant l'exercice 2014-2015, la CPSL a généré des produits d'exploitation de l'ordre de 8,541 M\$, a réduit ses dépenses de 709 000 \$ par rapport à celles de l'exercice 2013-2014 et a dépassé considérablement les objectifs énoncés dans son plan d'activités en disposant d'un excédent de 1,937 M\$ à réinvestir dans les activités faisant partie de son portefeuille diversifié. D'ailleurs, le réinvestissement dans les attractions touristiques de la CPSL est l'une des pierres angulaires de l'atteinte des objectifs opérationnels, de la stimulation de la croissance et de l'amélioration des marges. En 2014-2015, la CPSL a réinjecté plus de 680 000 \$ provenant de sa réserve interne assujettie à des restrictions dans des projets choisis pour leur importance stratégique. La sélection des projets s'effectue en tenant compte de la probabilité élevée de ceux-ci de produire des marges acceptables et de contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'activités. Ces projets sont, entre autres, les suivants : la restructuration du site Web et la stratégie de médias sociaux, la construction de nouvelles maisonnettes rustiques dans les parcs et l'investissement continu dans la mise en place d'activités spéciales s'inscrivant dans le cadre de Pumpkinferno, à Upper Canada Village, et du Fort de frayer, à Fort Henry.

Le lieu historique national du Canada du Fort-Henry a réalisé l'objectif fixé dans son plan d'activités, affichant une amélioration de 5,4 % de son rendement financier net par rapport à celui de l'exercice 2013-2014. Fort de frayer, l'activité automnale récompensée, a été entièrement revue et modifiée en 2014, ce qui a entraîné une croissance sur douze mois de l'ordre de 11 %. Du reste, le Huffington Post a désigné le Fort de frayer comme l'un des dix lieux les plus effrayables au Canada pour célébrer l'Halloween, tandis que Sun Media Corp. l'a nommé l'une des dix meilleures maisons hantées en Amérique du Nord. Le Festival de la bière et de la cuisine de rue de Fort Henry s'est avéré rentable, et Fort Henry a connu une hausse importante des activités nécessitant la location des lieux. Enfin, le Centre des découvertes a réalisé, voire dépassé, ses objectifs et a redoublé d'efforts en vue de se faire connaître comme lieu d'exception pour la tenue de réunions, de mariages et d'autres activités.

Upper Canada Village a atteint l'objectif énoncé dans son plan d'activités, soit une amélioration de ses ressources financières nettes de l'ordre de 9,2 % par rapport à l'exercice 2013-2014. Il a conclu de nouveaux partenariats avec les entreprises Haunted Walks Inc. et Eddie May Mysteries Dinner Theatre afin de proposer des programmes bonifiés en soirée certains samedis de juillet et d'août. L'enrichissement des activités existantes s'est poursuivi avec l'ajout d'un concours de cuisson à la poêle en fonte dans le cadre des populaires Journées des passionnés de cuisine se tenant au mois d'août. Il s'agit d'une épreuve mettant en vedette des chefs de la région qui se font concurrence pendant une durée déterminée et à laquelle assiste une grande foule de spectateurs enthousiastes. De plus, Upper Canada Village a mis sur pied, de concert avec Science Nord, un projet novateur de franchisage de l'activité automnale Pumpkinferno saluée par la critique et récompensée. Ce partenariat unique a donné lieu à la présentation de plus de 50 % des pièces de Pumpkinferno lors d'une exposition spéciale organisée à Terre dynamique (une division de Science Nord) à Sudbury. Ce nouveau projet inspirant contribuera au renouvellement continu des pièces de Pumpkinferno exposées à Upper Canada Village et au nouvel emplacement à Sudbury, en plus d'ouvrir la voie aux ventes futures sur d'autres marchés non concurrentiels. Parmi les autres faits marquants de l'exercice, il convient de mentionner la vente complète du camp pour les jeunes Voyageurs dans le temps de courte durée ainsi qu'une hausse de 7 % des ventes des laissez-passer saisonniers Passeport vers le passé.

La CPSL continue d'adhérer à la philosophie organisationnelle Kaizen d'amélioration continue et d'élimination du gaspillage et de se consacrer à trouver de nouvelles occasions susceptibles d'améliorer la structure des coûts. À cet égard, deux projets d'économie de l'énergie à Fort Henry et à Upper Canada Village méritent d'être soulignés. Fort Henry réalisera une importante amélioration de sa structure des coûts grâce à l'établissement d'un partenariat avec le cours de vérification de l'efficacité énergétique du Collège Saint-Laurent et avec Utilities Kingston. Ainsi, il donnera suite aux recommandations émises en matière d'efficacité énergétique, dont le déménagement du bureau d'administration de Fort Henry dans l'espace vacant de vente au détail situé au Centre des découvertes, qui se traduira par une économie de 320 000 \$ sur huit ans. Divers projets entrepris à Upper Canada Village, dont le remplacement des ampoules à incandescence et le chauffage, la ventilation et la climatisation (CVC) efficaces dans le bâtiment des opérations, contribueront à réaliser une économie de 500 000 \$ sur huit ans. De tels projets permettront d'atténuer la pression exercée sur les budgets d'exploitation et celle attribuable à la hausse du coût des services publics.

Les parcs de la CPSL ont obtenu un si bon rendement qu'ils dominent désormais l'industrie, affichant une croissance de 19 % de l'achalandage depuis 2010, une réalisation extraordinaire dans la mesure où le rendement des concurrents est en perte de vitesse. Les investissements stratégiques faits au cours des trois dernières années dans le but d'améliorer les commodités et les services proposés aux campeurs répondent

aux besoins et aux exigences de la clientèle, en plus de favoriser considérablement l'augmentation de la marge. La mise sur pied d'un programme interne d'approvisionnement en bois à brûler a permis à l'unité opérationnelle des parcs de doubler sa marge de profit, et ce, sur la vente de bois à brûler seulement. L'unité des parcs a également construit trois nouvelles maisonnettes rustiques au terrain de camping Riverside-Cedar et au terrain de camping McLaren, et aménagé six nouveaux emplacements de luxe avec vue sur le coucher de soleil à la plage de Brown's Bay de sorte que les vacanciers puissent bénéficier de vues imprenables sur les Mille-Îles. Le chemin du Long Sault a tiré parti de l'installation d'un nouveau panneau routier régional situé à un endroit très visible en bordure de l'autoroute 401, qui incite les voyageurs à sortir de l'autoroute pour emprunter le chemin. La phase 2 du projet de remise en état du sentier récréatif des Mille-Îles long de 38 km, qui longe la promenade des Mille-Îles entre les villes de Gananoque et de Brockville, s'est achevée avec succès. Peu de temps après, la CPSL s'est vu offrir l'occasion de se joindre à la 7e édition annuelle du Great Waterfront Trail Adventure, une randonnée à bicyclette de cinq jours entre Brighton et Cornwall conçue pour mettre en valeur les collectivités « WOW » – Wonderful Ontario Waterfront. La CPSL était fière d'y participer et d'accueillir les cyclistes sur ses terrains. Enfin, les courses d'hydravions de Long Sault ont eu lieu à une date plus propice en juin et ont enregistré une croissance de 50 %.

La marina du parc Crysler a donné le rythme au chapitre de l'amélioration du rendement financier net. En effet, depuis 2011, le rendement net de la marina a plus que doublé et, en 2014-2015, celle-ci a réalisé des profits nets de 315 000 \$. Les investissements auxquels la marina a procédé en vue d'offrir aux clients tous les services et toutes les installations d'entreposage sur place sont demeurés un objectif important. Un nouvel élévateur hydraulique utilisé pour la mise à l'eau et la mise hors de l'eau des embarcations, ainsi que la construction d'autres installations intérieures d'entreposage des embarcations ont pour but de satisfaire les exigences de la clientèle.

Le terrain de golf Upper Canada a atteint l'objectif énoncé dans son plan d'activités en améliorant son rendement financier net de plus de 600 % par rapport à l'exercice 2013-2014 et en réalisant des bénéfices nets de près de 54 000 \$. La hausse des activités de tournois et l'ajout de nouveaux membres ont en outre contribué à accroître le rendement. Parmi les efforts déployés pour augmenter le nombre de membres, il convient de mentionner les nouvelles portes ouvertes du programme d'encouragement d'automne, au cours desquelles le personnel a accueilli plus de 70 personnes qui ont eu la chance de jouer sur le parcours de golf pour le mettre à l'essai avant de devenir membre. Les services d'alimentation et de boissons ont fait l'objet d'améliorations visant à accroître le rendement : heures d'ouverture prolongées, marché élargi et service de repas durant Pumpkinferno et Village en lumières à Upper Canada Village.

Les succès que connaît la CPSL sont attribuables au travail acharné de son personnel ainsi qu'à l'établissement et au maintien de nombreux partenariats. Du reste, de solides partenariats et alliances stratégiques avec des organismes du secteur du tourisme, des exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé, des grandes entreprises, des municipalités et des médias concourent au rendement et à la réussite de la CPSL. Fêtons l'Ontario a versé des sommes considérables à Pumpkinferno d'Upper Canada Village et au Fort de frayer de Fort Henry, permettant ainsi à ces deux activités de demeurer au premier rang du marché.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la CPSL a reçu du financement d'immobilisations à hauteur de plus de 5,55 M\$ provenant du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) qu'elle a affecté à des projets de haute priorité en matière de santé et de sécurité du personnel et des visiteurs, ainsi qu'à des projets nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires et prévues par la loi. La CPSL a ciblé des projets d'immobilisations faisant l'objet d'un entretien différé d'une valeur de 31,9 M\$ qui sont inclus dans le Système d'information sur la gestion des biens du MTCS. La CPSL et le ministère se sont dotés d'un processus pour s'occuper, au fil du temps, des projets d'immobilisations ayant trait aux biens immobilisés considérables de la CPSL.

La sécurité du personnel et des visiteurs demeure au cœur des priorités dans le cadre de toutes les activités et du fonctionnement de la CPSL. Durant l'exercice 2014-2015, la CPSL a mis davantage l'accent sur la participation du personnel, sur l'analyse des causes fondamentales des blessures déclarées, sur la formation et les mesures correctives ainsi que sur la mise en œuvre du plan de sécurité des personnes. Les résultats encourageants qui en ont découlé révèlent une diminution générale du nombre d'incidents touchant le personnel et les visiteurs.


La CPSL est résolue à poursuivre sur la voie de l'amélioration continue, puisque celle-ci lui permet de prendre contact avec ses clients, de déterminer quelles sont les activités sans valeur ajoutée – c'est-à-dire celles pour lesquelles les clients ne veulent pas payer – puis de les supprimer, et ce, dans tous ses secteurs d'activités. Comprendre que l'amélioration continue est centrée avant tout sur les gens constitue la clé du succès. C'est pourquoi de la formation sur la gestion sans gaspillage et l'amélioration continue (Lean-Kaizen) a de nouveau été offerte au personnel de la CPSL et du ministère.

Les réunions pour l'ensemble des employés, l'invitation lancée aux employés de formuler leurs commentaires par le truchement d'enquêtes réalisées auprès de tout le personnel, la reconnaissance manifestée lors de la remise de la Coupe du héros, les activités à l'intention du personnel organisées par le Comité du mieux-être (course de bienfaisance, danse « Hoedown ») et la journée d'orientation pour tous les employés figurent au nombre des façons importantes qu'utilise l'équipe de la CPSL pour garder à l'esprit la vision, la stratégie et la mise en œuvre et continuer d'y adhérer. La participation des employés est essentielle et contribue dans une large mesure à cerner les occasions de changement, de croissance et d'amélioration.

La CPSL tient à remercier le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour l'investissement dont elle fait bénéficier la CPSL, ainsi que son personnel pour le soutien continu offert tout au long de l'année. La CPSL tient en outre à souligner le dévouement et l'engagement de son conseil des commissaires, de son équipe de la haute direction et de son personnel envers l'amélioration de l'expérience de la clientèle et de la gérance de certains des atouts les plus précieux de l'Ontario relevant de son portefeuille.

La Commission des parcs du Saint-Laurent vous prie de recevoir ses plus cordiales salutations.

Sincerely,



Ian Wilson
Président



Darren Dalgleish
Directeur général et chef de la direction



CONSEIL DES COMMISSAIRES 2014-2015 DE LA CPSL

Président :

Ian Wilson
Kingston
18 avril 2012 au 17 avril 2018
Rémunération pour 2014-2015 : 787,50 \$

Commissaires :

Carmen Cousineau
Cornwall
23 mars 2011 au 22 mars 2017
Rémunération pour 2014-2015 : 450,00 \$

Linda Ann Daly
Kingston
24 avril 2013 au 23 avril 2016
Rémunération pour 2014-2015 : 450,00 \$

Vincent Durant
Kingston
12 septembre 2012 au 11 septembre 2015
Rémunération pour 2014-2015 : 600,00 \$

Margaret Fancy
Mallorytown
23 octobre 2013 au 22 octobre 2016
Rémunération pour 2014-2015 : 600,00 \$

John E. Fischl
Maitland
15 septembre 2010 au 14 septembre 2016
Rémunération pour 2014-2015 : 1 000,00 \$

James Garrah
Gananoque
30 octobre 2013 au 29 octobre 2016
Rémunération pour 2014-2015 : 600,00 \$

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION 2014-2015

Darren Dalglish
Directeur général et chef de la direction

Bonnie VanMoorsel
Adjointe de direction au chef de la direction

Bryan Mercer
Directeur, marketing

Al Adibi
Chef, finances et ressources humaines

Geoff Waycik
Chef, attractions historiques

Lou Seiler
Chef, parcs et installations récréatives

MANDAT DE LA CPSL

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), qui a vu le jour en 1955, est un organisme de la catégorie des entreprises opérationnelles du gouvernement de l'Ontario. Son mandat consiste à offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs. La CPSL soutient les efforts déployés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) pour renforcer l'industrie touristique de l'Ontario. En qualité de principal moteur de l'économie dans l'Est



de l'Ontario, la CPSL met tout en œuvre pour concevoir de nouveaux produits et améliorer ses programmes existants de façon à attirer une nouvelle clientèle dans la région et à fidéliser celle existante.

MISSION DE LA CPSL

La CPSL a pour mission de favoriser la croissance durable du tourisme, de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario.

Elle est une entreprise touristique à but lucratif qui propose des activités récréatives et éducatives centrées sur la clientèle et faisant le meilleur usage possible de ses biens naturels, patrimoniaux et récréatifs.

AUTORISATION LÉGALE

La CPSL, qui est régie par la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent, relève du gouvernement provincial auquel elle est tenue de rendre des comptes par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Les responsabilités en matière de gouvernance du conseil des commissaires sont notamment les suivantes : superviser les activités commerciales de la Commission en prenant des décisions de principe et en déterminant les orientations stratégiques; établir des règles pour l'aménagement des terrains; approuver les priorités budgétaires; intégrer les politiques du gouvernement à celles de la Commission; veiller à l'utilisation judicieuse des biens publics; représenter la Commission dans la collectivité.

La CPSL assure la poursuite de ses activités au moyen :

- des droits d'entrée qu'elle demande à ses attractions touristiques, et des recettes provenant de ses points de vente au détail et de commerçants intermédiaires (concessionnaires);
- d'une somme allouée par le gouvernement de l'Ontario;
- de contrats de location aux fins de l'utilisation des terrains, de dons, de commandites et de recettes provenant de la vente d'annonces publicitaires aux partenaires, le tout à l'appui de ses installations et de ses programmes.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POUR L'EXERCICE 2014-2015

PRINCIPES, VALEURS ET CONVICTIONS DE BASE

- La réussite passe par l'excellence à présenter et à faire la promotion d'attractions et d'installations de qualité ainsi que par des points de vente au détail équivalant à ceux du secteur privé, qui vont de pair avec ces derniers plutôt que de leur faire concurrence.
- La CPSL joue un rôle primordial en matière de développement du tourisme dans l'Est de l'Ontario. D'une part, grâce à l'excellence à présenter et à faire la promotion de ses attractions et installations et, d'autre part, grâce à sa contribution à la mise en place de programmes régionaux qui tiennent compte des demandes des marchés touristiques.
- Sa plus grande force pour les années à venir doit faire fond sur le leadership et la motivation de son personnel ainsi que sur des commissaires, des employés et des collectivités qui travaillent ensemble.
- La CPSL est déterminée à répondre aux besoins de ses visiteurs en assurant la prestation de services et en faisant preuve de courtoisie.
- La CPSL est résolue à communiquer efficacement avec les visiteurs, les employés, les dirigeants communautaires, les associations, les exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé et le personnel du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.
- La CPSL est d'avis que la création et la mise en œuvre d'une image de marque unique contribuent à mieux faire connaître la CPSL au public en tant que personne morale unifiée dotée d'installations et de programmes distincts, et que cette image sert d'assise à la commercialisation et constitue une source de fierté pour le personnel.
- La CPSL tient résolument à assurer une gestion responsable et éthique de ses attractions, de ses installations et de ses services.
- La CPSL s'engage à respecter les principes énoncés dans sa vision d'entreprise. Celle-ci oriente la planification et les nouvelles initiatives de la Commission, facilite l'établissement des priorités pour les programmes existants et prépare le terrain pour les activités de collaboration organisées avec le secteur privé et d'autres parties concernées.

OBJECTIFS

- Encourager et promouvoir à long terme l'industrie du tourisme dans l'Est de l'Ontario afin que la population de la région et de l'ensemble de la province puissent en tirer des avantages économiques.
- Acquérir, préserver, mettre en place et protéger des ressources historiques et récréatives sur le territoire relevant de la CPSL dont peuvent jouir la population de l'Ontario et les personnes en visite dans la province.
- Gérer des lieux historiques, des terrains de camping, des promenades, des aires de loisirs et d'autres installations de sorte que la CPSL puisse contribuer davantage au développement touristique, aux loisirs, à l'apprentissage et à la conservation du patrimoine.
- Proposer les services et les installations de la CPSL en respectant une norme élevée d'excellence afin que les visiteurs puissent bénéficier à la fois d'activités de loisirs et d'apprentissage.

ORIENTATION STRATÉGIQUE – PROCHAINES ÉTAPES

La CPSL continuera de prendre appui sur son cadre stratégique « Alive in Five » et de ses cinq piliers pour favoriser l'atteinte de ses objectifs stratégiques en matière de durabilité d'entreprise. La mise en œuvre réussie de tous les éléments énoncés dans le cadre permettra à la CPSL de s'assurer qu'elle contribue directement et collectivement à la réalisation de son plan stratégique. La CPSL tirera également parti de ses réussites pour garantir sa viabilité financière et poursuivre son objectif ultime, à savoir respecter son engagement à l'égard de la gestion des terres et des attractions patrimoniales relevant de sa compétence.

PILIER I – ÉTABLIR UNE CULTURE AXÉE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La CPSL s'efforce d'instaurer une culture de « sécurité d'abord » qui crée un environnement de travail sain où les employés et les visiteurs se sentent en sécurité en tout temps et qui a des répercussions environnementales minimales sur tous les sites qu'elle exploite. Les Indicateurs de rendement en matière de sécurité (IRS) et l'analyse des causes fondamentales des blessures déclarées renseignent la Commission sur les progrès accomplis au regard de la sécurité. Le plan d'accessibilité pluriannuel nouvellement mis au point par la CPSL permet à celle-ci de s'assurer qu'elle se conforme aux exigences de l'Ontario en matière d'accessibilité et qu'elle lève tous les obstacles à l'accessibilité. La mise sur pied du Comité du mieux-être de la CPSL encourage le personnel de la Commission à adopter des habitudes favorisant le mieux-être et les fait connaître.

PILIER II – ATTEINDRE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

La CPSL continue d'améliorer son rendement général en délaissant un modèle axé sur les recettes au profit d'un modèle axé sur les marges. Grâce à l'application rigoureuse des concepts de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen), la CPSL élabore et met en œuvre des pratiques d'amélioration continue et durable visant à réduire invariablement les coûts, à éliminer le gaspillage, à améliorer la qualité et à accroître la flexibilité dans l'ensemble de ses divisions. Elle met tout en œuvre pour respecter son budget en ayant recours à des analyses des écarts, à des outils de mesure et à des méthodes de reddition de comptes afin d'améliorer son rendement financier global. De plus, la CPSL s'efforce sans cesse de lutter contre l'inflation en apportant des améliorations à sa structure des coûts.

PILIER III – ÉLARGIR L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES « PRÉSERVER L'ESSENTIEL, ENRICHIR LA GAMME DE PRODUITS »

La CPSL s'emploie à améliorer la rentabilité de ses principales attractions et à enrichir sa gamme de produits tout en s'assurant que ses ressources concordent avec la demande des consommateurs. Elle continue d'offrir à ses clients actuels et potentiels un vaste éventail de produits et de services concurrentiels et elle se distingue par l'innovation dont elle fait preuve au sein de l'industrie grâce à sa créativité exceptionnelle, à sa polyvalence et à ses capacités ainsi qu'à l'attention qu'elle porte aux activités et aux programmes spéciaux lucratifs. Le réinvestissement des produits d'exploitation dans la croissance et l'amélioration des programmes et de la gamme de produits contribue à assurer la viabilité de l'organisme et sa viabilité financière. La préservation de ses sites patrimoniaux de base est primordiale et la CPSL examine la valeur patrimoniale de nouveaux produits et services dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas la dilution des produits de base.

PILIER IV – CONSERVER ET ACCROÎTRE LA CLIENTÈLE DE BASE

Les activités spéciales, les programmes thématiques offerts pendant les jours de la semaine et le week-end, le « rapport qualité-prix » perçu et l'image de marque renforcée de la CPSL attirent de nouveaux visiteurs et ceux qui y sont de retour, et contribuent à augmenter les ventes de groupe. La CPSL croît en la croissance interne et en la pénétration de plus en plus profonde du marché, et c'est pourquoi elle adapte ses produits et services en conséquence.

PILIER V – CONSTITUER UNE MAIN-D'ŒUVRE TALENTUEUSE ET ENGAGÉE

La CPSL n'a pas son pareil pour attirer, former et maintenir en poste du personnel compétent et flexible qui est appelé à soutenir un organisme dont le rendement est élevé et qui est en constante évolution. Grâce à l'exercice d'un leadership efficace et à la participation des employés, la Commission met en place une culture d'amélioration continue et de responsabilisation personnelle. L'investissement dans la formation continue des employés de la Commission se poursuit, et ce, pour toutes les catégories de perfectionnement professionnel et personnel. La formation semestrielle sur les concepts de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen) offerte à 50 personnes chaque année et menant à la délivrance d'un certificat se prolonge jusqu'à ce que tous les employés y aient participé.

PERSPECTIVE STRATÉGIQUE

La CPSL s'appliquera à préserver ses produits de base tout en enrichissant son éventail de produits. Elle poursuivra sa croissance en vue de générer des retombées économiques pour la région et à positionner la marque de la CPSL au premier rang du marché. Les éléments clés de la stratégie de la Commission sont les suivants :

PLAN « ALIVE IN FIVE »

- Décentralisation – modèle comportant cinq unités opérationnelles
- Lutte contre l'inflation au moyen de l'amélioration de la structure des coûts et de l'élimination du gaspillage

- Enrichissement du portefeuille d'activités
- Activités soutenues de commercialisation et de sensibilisation à la marque et aux produits

Continuer de s'interroger : « Est-ce que le client serait disposé à payer pour ce qui lui est proposé? »

RATIONALISATION DES PRODUITS – MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE VENTE AU DÉTAIL

- Meilleure utilisation possible de l'espace pour la vente au détail

PROGRAMME D'ACCÈS ÉLARGI – MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE

- Plaisanciers saisonniers à la marina (min. 25 pi) – adhésion gratuite au terrain de golf
- Programme de recommandation de nouveaux clients à la marina – dix parties de golf gratuites
- Campeurs saisonniers – rabais de 50 % sur les droits de jeu au terrain de golf
- Promotion continue du programme « 2 mondes 1 prix » afin de tirer parti de son succès



HARMONISATION ORGANISATIONNELLE ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

- Ajustement de l'effectif et des activités aux différents emplacements en fonction de la fréquentation touristique

STRATÉGIE DE PRIX

- Upper Canada Village et Fort Henry – hausse des droits d'entrée à prix courant
- Fort Henry – rajustement des droits d'entrée pour le programme de jour et pour la cérémonie du crépuscule
- Parcs – hausse des droits d'entrée pour la saison due à l'inflation; parité des prix au parc Farran
- Maintien du programme d'accès élargi couronné de succès
- Offre de mesures incitatives à la vente pour vendre davantage de produits
- Influence exercée par le nombre de visiteurs sur toutes les mesures précédentes

RENFORCEMENT DE LA MARQUE

- Intégration verticale de nouvelles activités ou d'activités améliorées qui cadrent avec les marques existantes des attractions principales (par ex., Pumpkinferno à Upper Canada Village, nouvelle image de marque des cérémonies du crépuscule à Fort Henry) afin de faire davantage connaître les produits.
- Achat de publicités susceptibles de rejoindre plus efficacement et directement la population et de renforcer l'impact visuel; privilégier les sites de médias sociaux, incorporer les messages aux marchés affichant une diversité croissante.
- Élaboration des plans de marketing des unités opérationnelles en tenant compte des observations formulées par le personnel – démarche ascendante.
- Troisième année du programme d'accès élargi – bonifier les offres pour les clients, y compris les laissez-passer saisonniers.
- Modification continue des panneaux de signalisation et remplacement de ceux-ci dans les parcs, installation de panneaux « aire de texto » visant à prévenir la distraction au volant en indiquant les emplacements existants où les conducteurs peuvent s'arrêter sur le bord de la route et texter en toute sécurité.
- Enrichissement de l'expérience de la clientèle en lien avec les principales marques : patrimoine, camping, golf, navigation, activités, etc

Au cours des trois dernières années, la CPSL a mis en œuvre avec succès de nouvelles initiatives et opéré des changements structurels en vue de se doter d'un modèle de gestion durable ayant pour but d'établir des fondations solides pour assurer sa croissance continue. La CPSL continuera de faire fond sur ces fondations du cadre et prendra des décisions visant à générer des profits afin de préserver ses produits de base et d'enrichir son éventail de produits et ses activités de croissance.

RENDEMENT D'EXPLOITATION DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

ATTRACTION	2014/15	2013/14
Fort Henry (droits d'entrée/location)	79,4	91,5
Upper Canada Village (droits d'entrée/location)	178,4	188,9
Parcs (nuitées/droits d'entrée)	120,6	121,8
Terrain de golf Upper Canada (parties de golf/location)	22,3	18,6
Marina du parc Chrysler (longueur amarée en pieds)	755,1	769

*Les montants indiqués sont en milliers de dollars.

RÉSULTATS FINANCIERS

EXPLOITATION

En 2014-2015, la CPSL a réalisé des produits d'exploitation se chiffrant à 8,541 M\$. La Commission a en outre reçu du gouvernement provincial la somme de 7,353 M\$ à titre de subvention d'exploitation. Les charges d'exploitation de la CPSL ont atteint 14,083 M\$, une amélioration de 709 000 \$ par rapport aux charges de 2013-2014. Le mauvais temps du printemps a entraîné une baisse de l'achalandage en début de saison. Enfin, la Commission a déboursé la somme de 682 000 dollars provenant de sa réserve interne assujettie à des restrictions aux fins de la réalisation de projets de priorité stratégique (par ex., restructuration du site Web, mégaentrepôts, Pumpkinferno, Fort de frayer, maisonnettes rustiques, etc.).

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La CPSL assure la gestion de 7 000 acres de terre qui s'étirent sur plus de 200 km entre Kingston et la limite du Québec. Elle y exploite deux attractions touristiques patrimoniales, treize parcs et terrains de camping, deux promenades, un sentier récréatif de grande distance, un sanctuaire faunique, un terrain de golf, une marina ainsi que des magasins de détail et des boutiques de cadeaux. Aux fins comptables, la valeur des immobilisations amorties de la CPSL, mis à part les terres et les routes, s'élève à 38,8 M\$.

La CPSL et le ministère ont mis en place un processus pour assurer l'entretien de ces biens immobilisés considérables. Ils effectuent le suivi de l'âge et de la condition de ces biens au moyen du Système d'information sur la gestion des biens du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, ce qui leur permet d'établir la priorité des projets de réparation des immobilisations. Ainsi, près de 2,9 M\$ ont été affectés à des projets de réparation s'inscrivant dans les priorités un à trois du Système d'information sur la gestion des biens et près de 29 M\$ à d'autres projets de réparation hautement prioritaires.

En 2014-2015, la CPSL a reçu un financement des immobilisations de l'ordre de 5,55 M\$ du ministère, somme qu'elle a affectée en partie à des projets obligatoires visant à se conformer aux lois et exigences réglementaires, à un certain nombre de projets à haute priorité devenus nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs à ses sites récréatifs et patrimoniaux, ainsi qu'à des travaux d'immobilisations indispensables aux activités courantes (modernisation et production de recettes). Certains des projets achevés ont trait à ce qui suit : entretien et réparation des bâtiments et de l'équipement; réparation de fosses septiques; sentier cyclable des Mille-Îles; réhabilitation des forêts; réparation des quais; réparation des conduites de drainage; travaux de charpenterie; éclairage; entretien des systèmes d'évacuation et de traitement des déchets; réparation de la structure des bâtiments patrimoniaux; électricité et chauffage, ventilation et climatisation (CVC); travaux de modernisation pour se conformer aux exigences du Code du bâtiment; entretien et réparation des routes; modernisation des installations sanitaires; entretien structurel de Fort Henry; amélioration des services à la clientèle du Centre des découvertes; nouveaux biens d'équipement et nouvelle machinerie; stabilisation des édifices du patrimoine, remplacement du matériel de programme; matériel de bureau et infrastructure des TI.

**Commission des parcs du
Saint-Laurent**
**États financiers
au 31 mars 2015**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16



Raymond Chabot Grant Thornton

L'instinct de la croissanceSM
An instinct for growthTM

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton

S.E.N.C.R.L./LLP
2505 St-Laurent
Ottawa, Ontario K1H 1E4

Tel.: 613 236-2211
Fax: 613 236-6104
www.rcgt.com

Aux membres de la Commission des parcs du Saint-Laurent,
au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et au
vérificateur général de l'Ontario

Conformément à la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent qui envisage que la Commission des parcs du Saint-Laurent, un organisme de la Couronne, soit auditée par le Vérificateur général de l'Ontario ou un auditeur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des parcs du Saint-Laurent, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 2 fait part que la Commission, en accord avec l'ancienne législation et politique provinciale, n'a pas capitalisé ni les immobilisations acquises avant l'année 1994, ni les actifs acquis avant le 1er avril 2009 avec des fonds du gouvernement provincial. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'effet de ces dérogations aux normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers n'a pas été déterminé. Notre opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 a été modifiée en conséquence à cause des effets possibles de ces anomalies.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des parcs du Saint-Laurent au March 31, 2015 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Raymond Chabot Grant Thoulou S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 25 juin 2015

Commission des parcs du Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	7 515	7 608
Comptes clients et autres créances (note 3)	3 602	841
Stocks (note 4)	440	491
Frais payés d'avance	198	57
	<u>11 755</u>	<u>8 997</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	38 838	38 495
Coûts fonciers reportés	41	41
	<u>50 634</u>	<u>47 533</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	2 842	924
Apports reportés (note 6)	2 582	3 010
Frais courus	278	473
	<u>5 702</u>	<u>4 407</u>
Subventions reportées - immobilisations corporelles (note 7)	36 150	36 088
Dû à la province (note 8)	300	300
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 9)	815	1 008
	<u>42 967</u>	<u>41 803</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	3 558	2 557
Affectés à l'interne (note 10)	4 109	3 173
	<u>7 667</u>	<u>5 730</u>
	<u>50 634</u>	<u>47 533</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Commission des parcs du Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015		2014	
	Non affectés \$	Affectés à l'interne (note 10) \$	Total \$	Total \$
PRODUITS				
Droits d'entrée	3 133		3 133	3 166
Terrains de camping	2 860		2 860	2 604
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail (note 11)	742		742	818
Terrain de golf	443		443	506
Location de concessions et de sites	395		395	477
Commandites	327		327	316
Amarrage et entreposage à la marina	528		528	507
Revenu de placements	69		69	70
Divers	44		44	123
	8 541	-	8 541	8 587
CHARGES				
Salaires et charges sociales (note 13)	9 734	40	9 774	10 227
Services	2 414	193	2 607	2 877
Fournitures et équipements	1 073	98	1 171	1 161
Transport et télécommunications	70	7	77	157
Amortissement des immobilisations corporelles	92	344	436	356
Divers	18		18	14
	13 401	682	14 083	14 792
Déficit d'opération avant ce qui suit:	(4 860)	(682)	(5 542)	(6 205)
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)				
Fonds du gouvernement provincial				
Opérationnels	7 333	20	7 353	7 524
Projets immobiliers	4 412		4 412	3 155
Revitalisation	1 614		1 614	1 565
Autres fonds		324	324	178
	13 359	344	13 703	12 422
Projets immobiliers				
Dépenses	(3 184)		(3 184)	(2 129)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 248)		(1 248)	(1 069)
	(4 432)	-	(4 432)	(3 198)
Revitalisation				
Dépenses				(7)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 614)		(1 614)	(1 538)
	(1 614)	-	(1 614)	(1 545)
Autres dépenses		(178)	(178)	(178)
Fonds opérationnels du gouvernement provincial	7 313	166	7 479	7 501
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 453	(516)	1 937	1 296

Commission des parcs du Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

			2015	2014
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 10)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 557	3 173	5 730	4 434
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 453	(516)	1 937	1 296
Allocation - dépenses en immobilisations corporelles	1 001	(1 001)	-	-
Transfert - opérations nettes 2015	(2 453)	2 453	-	-
Solde à la fin	3 558	4 109	7 667	5 730

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 937	1 296
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 476	3 139
Amortissement des apports reportés - immobilisations corporelles	(3 035)	(2 862)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	(139)	
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(2 761)	(224)
Stocks	51	39
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	1 918	(143)
Apports reportés	(428)	(2 037)
Frais payés d'avance	(141)	(10)
Frais courus	(195)	(22)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>683</u>	<u>(824)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Autres actifs à long terme		19
Immobilisations corporelles	(3 877)	(5 512)
Cession d'immobilisations corporelles	197	
Coûts fonciers reportés		(41)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(3 680)</u>	<u>(5 534)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissement des apports reportés - immobilisations corporelles	3 097	5 009
Variation des indemnités de départ et avantages sociaux futurs	(193)	17
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>2 904</u>	<u>5 026</u>
Diminution nette de l'encaisse	(93)	(1 332)
Encaisse au début	<u>7 608</u>	<u>8 940</u>
Encaisse à la fin	<u>7 515</u>	<u>7 608</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la "Commission"), une société provinciale sans capital-action et un organisme de la Couronne, est assujettie à une loi ontarienne, la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. La Commission exploite plusieurs parcs, lieux historiques et autres aménagements situés sur des terres de la Couronne dans l'est de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, qui visent à offrir aux résidents de la province et à ses visiteurs des services de tourisme et de loisirs.

La Commission est une société qui a été établie sous les lois de l'Ontario et qui est exemptée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149 (1)(d) de la loi d'impôt sur le revenu du Canada.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Commission sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers la direction de la Commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

En 2013, la Commission a appliqué les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ces nouveaux chapitres prescrivent une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Commission avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Évaluation initiale

La Commission comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Commission sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans des titres cotés qui sont évalués à la juste valeur. De plus, puisque la Commission définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement à des fins de gestion et d'évaluation de la performance des placements en fonction de la juste valeur, ces placements ont été inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur en les désignant à cette fin.

La Commission détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Amortissements

Les immobilisations corporelles, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale. Les immobilisations qui ont été acquises avec des subventions provinciales avant le 1er avril 2009 ont été passées en charges plutôt que capitalisées. Les immobilisations acquises après le 1er avril 2009 avec des subventions provinciales sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent:

	<u>Périodes</u>
Bâtiments et autres structures	20 - 40 ans
Aménagement du terrain	15 ans
Expositions	5 - 15 ans
Machinerie et outillage	5 ans
Matériel roulant	5 - 10 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 - 5 ans
Structures	5 ans

Les subventions en capital reçues par la Commission sont reportées et amorties au même taux que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la Commission constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente au détail sont reconnus lorsque les articles ont été vendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de droits d'entrée, de terrains de camping, de golf, de locations de concessions et de site, d'amarrage et entreposage à la marina, et de commandites sont reconnus lorsque les services ont été rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements sont reconnus en se fondant sur le nombre de jours que le placement a été détenu au cours de l'exercice, calculé selon la méthode de l'intérêt effectif.

Salaires et avantages sociaux

Les états financiers reflètent les salaires et avantages sociaux alloués par la province de l'Ontario pour les membres de la fonction publique de l'Ontario qui sont impliqués dans les opérations de la Commission.

Indemnités de départ

Les employés titulaires OPS ont droit à une semaine d'indemnité de départ par année de service, jusqu'à un maximum de six mois de dédommagement à la fin de l'emploi, que ce soit pour cause de décès, par retraite ou termination après un an de service continu, ou pour n'importe quelle raison après cinq ans de service continu, à l'exception de termination pour cause et d'abandonnement de poste. Les employés non-titulaires comptant plus de cinq saisons de service continu ont droit à ces indemnités seulement en cas de mise à pied par l'employeur. La Commission a comptabilisé les indemnités dues aux employés titulaires. L'obligation éventuelle relative aux employés non titulaires n'est inscrite qu'au moment de la cessation de leur emploi.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La province offre des avantages sociaux à ses employés de l'OPS qui reçoivent des prestations par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). L'ajustement de la valeur estimée de l'obligation de la CSPAAT, s'il y a lieu, est inscrit au cours de l'exercice où l'information est mise à la disposition de la Commission par la CSPAAT.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La province offre à ses employés OPS à temps complet des avantages sociaux sous forme de régime de retraite par l'entremise de sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les deux plans sont des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées. La Commission ne possède pas l'information suffisante pour comptabiliser les plans comme des plans à prestations déterminées, par conséquent elle comptabilise donc les plans comme des plans à contributions déterminées. Les contributions annuelles de la Commission sont passées en charge au cours de l'exercice. Selon la loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, toute déficience du fonds de pension doit être payée du fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario, et, par conséquent, aucun effort n'a été fait pour calculer les montants déficitaires (s'il y a lieu) à l'égard de ces plans.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Comptes clients	3 499	782
Subventions gouvernementales à recevoir	<u>110</u>	<u>66</u>
	3 609	848
Provision pour créances douteuses	<u>7</u>	<u>7</u>
	<u><u>3 602</u></u>	<u><u>841</u></u>

4 - STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé au coût est de 440 \$ (491 \$ en 2014). Aucun stock n'est comptabilisé à la valeur nette de réalisation ou à la valeur marchande moins les frais de vente.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Magasin de détail	310	342
Pièces d'entretien et de remplacement	107	117
Bois de chauffage	<u>23</u>	<u>32</u>
	<u><u>440</u></u>	<u><u>491</u></u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortis- sement cumulé	2015	2014
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiments et autres structures	17 254	1 456	15 798	15 706
Aménagement du terrain	11 851	1 513	10 338	9 221
Expositions	7 132	2 406	4 726	5 601
Machinerie et outillage	3 091	1 127	1 964	1 768
Matériel roulant	3 308	1 875	1 433	1 371
Matériel informatique	2 236	1 261	975	831
Ameublement et équipement de bureau	1 439	1 170	269	346
Structures	4 463	1 446	3 017	2 445
Construction en cours	318		318	1 207
	51 092	12 254	38 838	38 496

6 - APPORTS REPORTÉS

	2015	2014
	\$	\$
Droits d'entrée reçus d'avance	1 283	1 114
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	1 896	3 412
Contributions reçues	5 669	4 450
Dépenses encourues	(6 266)	(5 966)
Solde à la fin	1 299	1 896
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début		402
Contributions reçues		458
Dépenses encourues		(860)
Solde à la fin	-	-
Autres apports reportés	2 582	3 010

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

7 - SUBVENTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015	2014
	\$	\$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	9 863	7 053
Acquisition d'immobilisations	3 097	3 850
Amortissement	(1 248)	(1 040)
Solde à la fin	<u>11 712</u>	<u>9 863</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	22 126	22 833
Acquisition d'immobilisations	-	858
Amortissement	(1 614)	(1 565)
Solde à la fin	<u>20 512</u>	<u>22 126</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture - fonds de stimulation de l'infrastructure		
Solde au début	4 005	4 183
Amortissement	(178)	(178)
Solde à la fin	<u>3 827</u>	<u>4 005</u>
Fêtons l'Ontario		
Solde au début	94	132
Acquisition d'immobilisations	55	
Amortissement	(50)	(38)
Solde à la fin	<u>99</u>	<u>94</u>
	<u>36 150</u>	<u>36 088</u>

8 - DÛ À LA PROVINCE

Le 6 février 2013, la Commission a reçu un financement ponctuel pour appuyer l'initiative de la vente de terrains que la Commission mène actuellement avec Infrastructure Ontario. Ce financement est fourni sur une base sans intérêt, et sur la compréhension qu'il sera remboursé une fois que la vente sera conclue.

Les coûts engagés au cours de l'exercice relativement à l'initiative de la vente de terrains se chiffrent à 41 \$ et ont été capitalisés comme coûts fonciers reportés, qui seront reconnus dans les résultats en contrepartie des produits afférents à la vente.

9 - INDEMNITÉS DE DÉPART ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2015	2014
	\$	\$
Indemnités de départ	689	854
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	126	154
	<u>815</u>	<u>1 008</u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

10 - ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil des commissaires a affecté une portion des actifs nets à l'achat futur d'immobilisations. Au cours de l'exercice, le conseil des commissaires a approuvé des dépenses de 516 \$ à cet effet et un transfert de 1 001 \$ au fonds d'exploitation pour les projets d'immobilisations corporelles.

Le conseil des commissaires a approuvé que le résultat d'exploitation de 2015 de 2 453 \$ soit redirigé vers le Fonds affecté à l'interne de la Commission pour des investissements dans des programmes et projets qui contribueront le mieux à la viabilité financière des opérations.

11 - MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE DES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL

La marge bénéficiaire brute est composée de:

	2015	2014
	\$	\$
Ventes au détail	1 525	1 712
Coût des marchandises vendues	783	894
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail	<u>742</u>	<u>818</u>

12 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal des affaires, le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario a défrayé, au nom de la Commission, les charges relatives aux avantages sociaux post-retraite autres que les charges de pension. Ces frais ne sont pas inclus dans les résultats de la Commission et ont eu lieu dans le cours normal des opérations. De plus, les transactions qui suivent sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant établi et accepté par les parties.

Sont inclus dans les comptes clients et autres créances un montant à recevoir de 110 \$ (2014 - 66 \$) du ministère des Finances relativement à la charge de salaires. Inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation est un montant à payer de 302 \$ (2014 - 194 \$) au Ministère des Finances relativement à la charge de salaires.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant total de 10 921 \$ (2014 - 10 832 \$) au ministère des Finances pour la charge de salaire.

Les charges de "Services" à l'état des résultats comprennent un montant de 44 \$ (2014 - 45 \$) payé au ministère des Finances pour divers services, incluant de la publicité et l'imprimerie de relevés de paie et un montant de 10 \$ (2014 - 10 \$) payé à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant de 229 \$ (2014 - 201 \$) au ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Ce montant est inclus au poste "Fournitures et équipement" à l'état des résultats. De plus, la Commission a payé un montant de 27 \$ (2014 - 27 \$) au ministère des Finances pour de l'assurance générale et pour des permis provinciaux.

Les immobilisations en cours et les montants subséquemment capitalisés incluent un montant de néant (2014 - 61 \$) payé à la Société immobilière de l'Ontario pour les services de gestion de projet.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des subventions se chiffrant à 13 380 \$ (2014 - 12 246 \$) de la part du ministère du Tourisme et de la Culture, qui sont présentées au poste "Fonds du gouvernement provincial" à l'état des résultats.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

13 - RÉGIME DE RETRAITE

Les apports de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 ont été de 514 \$ (2014 – 518 \$) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux.

14 - RÉNUMÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale versée aux administrateurs de la Commission a été de 4 \$ (2014 – 7 \$).

15 - ENGAGEMENTS

a) La Commission s'est engagée, d'après des contrats de location échéant à diverses dates entre 2015 et 2019, à verser une somme de 119 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 44 \$ en 2016, 34 \$ en 2017, 26 \$ en 2018, et 15 \$ en 2019.

b) En 1983, la Commission a conclu une entente à long terme avec le ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Le contrat prévoit des paiements annuels de 150 \$, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'entente peut être résiliée sur demande écrite de la part de la Commission, avec huit mois de préavis. L'engagement de la Commission pour le prochain exercice relativement à cette entente se chiffre à 234 \$.

c) La Commission a conclu une entente à long terme avec Parcs Canada pour des projets d'entretien et des programmes de conservation. Les fonds devront être encourus au cours de la période 2011 à 2017. L'entente prévoit une subvention totale de 2 800\$ avec des versements de 400 \$ par année débutant en 2011, et pour chaque année subséquente.

d) La Commission a conclu une entente avec Parcs Canada pour la procuration, la gestion de projet, la gestion de contrats et la gestion financière du site historique national Fort Henry. Un paiement de 400 \$ a été engagé pour l'exercice financier 2015-2016

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS

Risques financiers

La Commission est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. De plus, la Commission ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Commission est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Commission au risque de crédit sont principalement les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Commission.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2015
(en milliers de dollars)

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses actifs et passifs financiers portant intérêt à des taux fixes et variables.

Risque de concentration

La totalité de l'encaisse et des investissements à court terme de la Commission sont détenus par la même institution financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de la Commission, totalisant 11 117 \$ (8 449 \$ au 31 mars 2014), ont tous été classés comme des actifs financiers évalués au coût après amortissement, moins toutes réductions pour dépréciation.